

DOSSIER THÉMATIQUE

Pour une valorisation du bois local et une amélioration de la compétitivité.

CERTIFICATIONS ET MARQUES COLLECTIVES : — LE BOIS LOCAL MIS À L'HONNEUR —

La forêt recouvre 35% de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Pourtant, une large part des bois utilisés dans la construction en région sont issus de l'importation, ce qui fait du bois le deuxième poste de déficit dans la balance commerciale à l'échelle régionale. Les acteurs de la filière forêt-bois auvergnolpaine se sont organisés depuis plus de 10 ans pour palier ce déficit, notamment via la création de marques collectives, qui permettent aujourd'hui à la maîtrise d'ouvrage d'avoir un accès facilité à la ressource locale, mais aussi d'améliorer la qualité des produits et la compétitivité des entreprises.



PONT DE COGNIN - ©Chambéry Métropole Cœur des Bauges (73)

PETIT HISTORIQUE DES MARQUES LOCALES

Dès 2006, des élus locaux du massif des Alpes signaient un protocole d'intention visant à développer l'utilisation d'une ressource durable afin de montrer que les bois issus du massif des Alpes n'avaient rien à envier aux bois d'importation. C'est cette même année que les acteurs de la filière des Pays de Savoie, profondément engagés dans la valorisation du bois local, créent Bois Qualité Savoie (BQS).

Deux ans plus tard, l'association Bois des Alpes est créée, et, à l'initiative du Parc naturel régional de Chartreuse, les professionnels de la filière forêt-bois locale, du forestier à l'architecte, se regroupent au sein du Comité Interprofessionnel Bois de Chartreuse (CIBC) pour développer le « Bois de Chartreuse », qui vient d'obtenir son AOC* (voir page Actualités).

Ces différentes marques se sont chacune développées à leur manière, mais toutes ont une vocation commune : mettre en valeur une ressource locale de qualité destinée à la construction et faire vivre le tissu économique du territoire.

DE LA SCIERIE AU CHARPENTIER, TOUS LES ACTEURS DE L'AVAL SONT CONCERNÉS

À l'origine de la création de la marque de certification Bois des Alpes™, un constat : le massif alpin souffre d'une faible compétitivité des produits sur le marché du bois construction. En cause, les surcoûts liés aux contraintes d'exploitation qui engendrent une faible mobilisation des bois, un déclin des scieries et évidemment une hausse des importations. Cependant, des bois de qualité sont disponibles et les entreprises sont en capacité de s'adapter au marché. Pour compenser ce surcoût, la certification apporte une valeur ajoutée supplémentaire.

Via un contrôle indépendant, elle apporte des garanties sur l'origine des bois du massif alpin avec une traçabilité et le recours à des bois issus exclusivement de forêts gérées durablement, mais aussi des garanties techniques sur la qualité des produits et le respect des normes en vigueur.

À ce jour, 55 ouvrages ont été réalisés en Bois des Alpes™, et 63 entreprises sont certifiées dont 42 en Auvergne-Rhône-Alpes.

* Appellation d'Origine Contrôlée

Pour Frédéric Blanc, gérant de la scierie Blanc située à Marches (26), “Bois des Alpes™ permet de tirer les entreprises vers l’avant”. En effet, le cahier des charges ne se limite pas à la qualité du produit, mais encourage les améliorations sociétales et environnementales des entreprises. La certification “élève le niveau de qualité, avec des produits à forte valeur ajoutée, séchés et rabotés”. Grâce aux aides aux investissements apportées par le massif des Alpes via le Commissariat de massif (voir encadré ci-dessous), les entreprises se modernisent. Le dirigeant de l’entreprise ajoute également qu’aujourd’hui, Bois des Alpes™ représente 10 % de son chiffre d’affaires et lui apporte de nouveaux marchés, notamment en région PACA.

Les négociés aussi jouent le jeu de la certification : le groupe SAMSE, qui possède 23 agences dans le secteur couvert par Bois des Alpes™, a fait le choix d’être certifié. Thierry Pichot, Directeur des activités bois/panneaux du groupe, indique :



Thierry Pichot,
Directeur des activités bois
panneaux pour le groupe
SAMSE



“Notre demande de certification fait suite à une demande des clients et du terrain. On observe de plus en plus de demandes de bois certifiés Bois des Alpes™ ou équivalent dans les

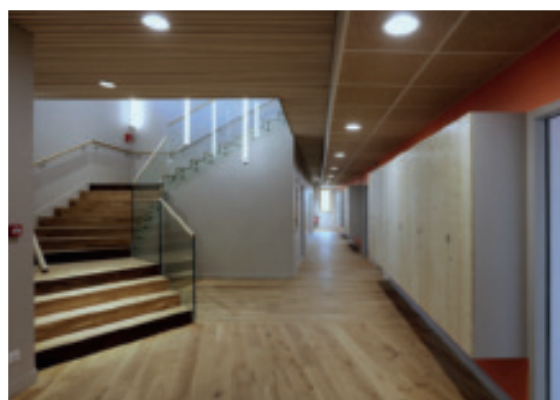
CCTP* . Le choix de la certification est tout à fait conforme à l’éthique et la philosophie du groupe SAMSE, qui depuis toujours, cherche à favoriser l’approvisionnement local de ses bois. Certifiés depuis octobre 2017, la mise en place n’a pas été sans contrainte car Bois des Alpes™ impose d’ajouter un stock séparé pour ces bois, difficile à mettre en œuvre. C’est la raison pour laquelle SAMSE a fait le choix de faire du Bois des Alpes™ uniquement sur commande pour éviter le stock”. Après un an de certification, le bilan est mitigé. “Bois des Alpes™ permet de développer la communication sur les produits, et de mettre en relation les membres de la filière. Nous devons encore être plus proactifs sur la communication, mais nous devons également mettre en place une relation gagnant-gagnant avec nos scieurs fournisseurs car les demandes qui nous parviennent sont des produits complexes que les scieurs n’ont pas pu fournir directement au charpentier.”

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L’OISANS
Mandataire : Atelier des Vergers – ©Johan Méallier

La marque ne se contente pas de valoriser les produits existants, mais pousse aussi à développer l’offre en produits Bois des Alpes™ : les interprofessions Fibois Ardèche Drôme et Fibois Isère ont accompagné quelques scieries et charpentiers sur le développement de vêtements certifiés. Divers produits en douglas, sapin et épicéa ont été testés en laboratoire et l’offre sera prochainement testée en grandeur nature sur un chantier.

UNE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTES MARQUES

Les différentes marques collectives et certifications locales ne sont pas opposées, mais complémentaires. Bois Qualité Savoie réunit depuis 12 ans les acteurs de la filière engagés dans la valorisation du bois local dans la construction en Pays de Savoie. L’ensemble des 22 adhérents (plus de 500 salariés) cumulent un chiffre d’affaires de 85 millions d’euros en 2017, avec plus de 100 000 m³ de bois mis en œuvre, preuve du poids de la filière dans l’économie locale. Cette marque impose un cahier des charges strict qui garantit qualité et traçabilité. Des audits indépendants sont réalisés chaque année avec vérification de la conformité des produits mais également des compétences des opérateurs. La traçabilité du produit doit être assurée de la commande initiale au client final, et les bois utilisés par l’entreprise doivent être certifiés PEFC™. De plus, les liens entre entreprises sont assurés par des parrainages charpentier-scieur pour mobiliser tous les maillons de la chaîne. La participation à la vie associative professionnelle fait également partie du cahier des charges.



UN SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER POUR AIDER AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CERTIFIÉES

Pour simplifier l’accès à la certification aux TPE et PME de moins de 50 salariés, le Commissariat de massif des Alpes et les Communes forestières proposent un accompagnement dans la modernisation de leurs outils de production ainsi que dans leur démarche de certification.

Le soutien est technique (appui au montage de dossiers de demande de subvention ou à la procédure de certification) mais également financier (subvention). Plusieurs financeurs peuvent se mobiliser sur le dispositif d’aide : l’Etat via le Fond National à l’Aménagement et au Développement des Territoires (FNADT), et l’Europe via le programme opérationnel interrégional du Massif des Alpes du Fond Européen de Développement Régional (POIA-FEDER). Entre 2015 et 2017, 7 entreprises régionales ont

pu bénéficier de près de 740 000 € de FEDER et 340 000 € de FNADT.

Ces aides portent sur les études préalables aux projets de modernisation et le montage de dossiers de demande de subvention, ainsi que sur les investissements de matériel de sciage, séchage, classement mécanique, rabotage, seconde transformation ou encore traçabilité.

Pour en savoir plus sur ces aides ou bénéficier d’un accompagnement, contactez Cédric Conteau au Commissariat de massif des Alpes (cedric.conteau@cget.gouv.fr) ou les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes (alpes@cofor.eu).

Pour Jean-Baptiste Felisaz, adhérent de la marque collective et dirigeant de la scierie du même nom située à Villard (74), “BQS est une marque qui bouge et qui regroupe les acteurs. Cela nous donne l’opportunité de se créer un nouveau réseau par la mise en place d’actions communes”.

D’après Simon Ribreau, chargé du développement de la marque, “l’association Bois Qualité Savoie fait du rapprochement avec la certification Bois des Alpes™ un axe majeur”, tout particulièrement pour faciliter l’accès aux marchés publics à ses membres (seules les certifications peuvent être mentionnées dans les marchés publics, contrairement aux marques collectives simples) et au financement

d’équipements (par la politique de massif notamment). “Les deux structures ont décidé de valoriser l’accès de BQS aux marchés sur les Pays de Savoie en mettant en place une double labellisation pour favoriser le

développement des entreprises. En parallèle, une prescription mutualisée est opérée sur le terrain afin d’inciter les maîtres d’ouvrage à intégrer du bois local dans leurs projets. Ils peuvent indiquer clairement dans leurs appels d’offres leur volonté d’intégrer du bois certifié « Bois des Alpes™ ou équivalent », en privilégiant l’approvisionnement local BQS. Moyennant un surcoût de 750 €, les adhérents de Bois Qualité Savoie peuvent demander la double certification et bénéficier d’une remise financière pour mutualiser leurs audits. 6 entreprises sur les 22 adhérentes ont fait ce choix”.



Simon Ribreau,
Chargé de développement,
Bois Qualité Savoie



C’est le cas de la scierie Felisaz, qui a fait la démarche de certification Bois des Alpes™ suite à une demande d’un charpentier partenaire. Jean-Baptiste Felisaz note la complémentarité entre les deux marques collectives. “BQS m’a permis d’améliorer la qualité de mes produits grâce à un cahier des charges plus lourd que le marquage CE et aux audits réguliers. Bois des Alpes™ permet de valoriser mon entreprise grâce à des améliorations plus globales au sein de la société, autour de projets de communication, de bien-être des employés ou encore de l’environnement”. Il souligne l’objectif commun des deux marques : faire travailler les collectivités avec des entreprises du réseau local dans une démarche de développement durable et de circuit court. Il note toutefois une grande différence : très satisfait des liens et de la cohésion entre les entreprises au sein de BQS, il regrette un manque de synergie entre les entreprises adhérentes à l’association Bois des Alpes.

Bois des Alpes développe également des actions avec la marque nationale « Bois Français ». Une convention a été signée entre les deux acteurs le 10 avril 2018 à Dijon. Elle permettra aux entreprises bénéficiant de la marque Bois des Alpes™ d’accéder également à la marque Bois Français. Les deux démarches, loin d’être concurrentes, sont au contraire complémentaires pour accéder à différents marchés. Dans la mesure où elles remplissent un objectif commun de valoriser l’origine de la matière première ainsi que la valeur ajoutée sur le territoire, les marques considèrent que leur mise en place au sein des entreprises ne doivent pas se superposer et entraîner des surcoûts non justifiés. La convention de partenariat permettra donc aux entreprises de mutualiser leurs procédures tout en obtenant l’autorisation d’utiliser les deux logos.

TÉMOIGNAGE

LE COLLÈGE DE BEAUMONT LES VALENCE (26), UNE PREMIÈRE POUR BOIS DES ALPES™.

Pour la construction du nouveau collège de Beaumont les Valence, le Département de la Drôme a exprimé dès le départ sa volonté de construire en bois, mais également d’utiliser le bois local.

C’est l’équipe de maîtrise d’œuvre sélectionnée, Chabal Architectes, qui a suggéré l’utilisation de bois certifiés Bois des Alpes™ pour le projet. Un sourcing important des entreprises locales a été réalisé en partenariat avec Fibois 07-26 au début du projet pour s’assurer du bon approvisionnement en bois et de l’engagement des entreprises à se certifier. Laurence Tichon, de la direction des bâtiments du Département de la Drôme, indique : “Les entreprises du chantier ont joué le jeu, en se fournissant dans une scierie drômoise et en choisissant des sous-traitants locaux. Grâce à la préfabrication et à une grande grue, le chantier a été bien optimisé et le collège a été construit en 18 mois”. Ce premier collège Bois des Alpes™



Mandataire : Chabal Architectes – ©Clément Facy

a convaincu le Département, qui a réitéré l’expérience sur d’autres projets.

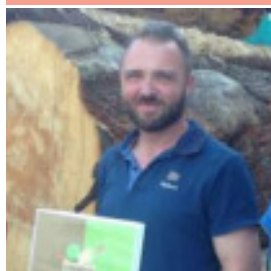
UN DÉVELOPPEMENT SUR LE MASSIF CENTRAL

Le Massif central possède également une ressource forestière dense et de qualité. En 2014, les acteurs de la filière et les Communes forestières ont acté la nécessité de tracer les bois du Massif central afin d’améliorer leur valorisation, dans et hors du massif. Après 3 ans de travail, la démarche a abouti en 2017 à la création de la marque collective de certification Bois des Territoires du Massif Central™ (BTMC™), gérée et promue par l’Association

pour la Valorisation du Bois des Territoires du Massif central. La certification comprend des critères précis de provenance de la ressource et de périmètre de transformation, ainsi que des critères qualitatifs : classement, séchage et écocertification. Poursuivant les mêmes objectifs de valorisation des bois locaux transformés par des entreprises locales et utilisant des critères proches, les certifications Bois des Alpes™ et Bois des Territoires du Massif Central™ sont aujourd’hui considérées comme équivalentes, offrant ainsi des perspectives de complémentarité entre les deux massifs pour répondre aux besoins des marchés, en fonction des produits disponibles sur chaque massif.



Jean-Christophe Montmartin,
Gérant de la scierie Montmartin
(42)



Jean-Christophe Montmartin est gérant de la scierie Montmartin, implantée à La Talaudière (42). Cette scierie produit 10 000 m³ par an de débits sur liste, de sciages pour maison ossature bois et de lamelles. Cette entreprise a été la première certifiée BTMCTM, en octobre 2017, l'objectif étant de conserver son savoir-faire et d'évoluer vers la demande actuelle (bois séchés, standardisés, bois collés) tout en continuant d'exploiter et de faire vivre la ressource locale. La certification n'a pas provoqué de modifications majeures dans l'entreprise : la scierie était déjà certifiée PEFCTM, avait le marquage CE, et sèche ses bois depuis 2014.

Pour le gérant, "Bois des Territoires du Massif CentralTM doit permettre de valoriser la ressource forestière mais aussi les savoir-faire des entreprises de la filière : travailler en circuits courts, certifier tous les maillons de la chaîne, utiliser, transformer et mettre en œuvre du bois local pour une destination locale. BTMCTM doit permettre la promotion de ces grappes d'entreprises et les rendre visibles auprès des donneurs d'ordres". La marque a pour vocation de donner de la visibilité aux entreprises et à certains produits, mais aussi de régulariser et de massifier la demande. Le scieur ajoute : "l'enjeu pour la 1^{ère} transformation est de proposer aux utilisateurs des produits bois équivalents voire supérieurs aux produits d'importation [dès lors que c'est possible]. Nous devons répondre au marché avec nos bois locaux. Nos essences ont des particularités, à nous de les mettre en avant".

Les collectivités aussi s'engagent pour la marque, dont l'inscription dans les marchés publics participe activement à son développement. En Occitanie, Montpellier Métropole a fait le choix, à travers la signature d'une délibération, de prescrire du Bois des Territoires du Massif CentralTM pour tous ses projets bois. La Région Auvergne-Rhône-Alpes valorise les marques

de certification via un appel à projets (voir encadré ci-dessous). Enfin, le Puy-de-Dôme bonifie la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les communes rurales qui utilisent du bois local certifié.

Erik Madelaine, chargé de mission développement de la certification BTMCTM, relève une accélération sensible du déploiement de la marque, notamment grâce à ces soutiens ainsi qu'aux collectivités de plus en plus nombreuses qui inscrivent la certification dans leur marché. La certification des entreprises se fait généralement suite à l'attribution d'un marché ; les entreprises non encore certifiées ont en effet la possibilité de répondre aux appels d'offre avec un engagement formel à se certifier et respecter l'ensemble du cahier des charges en cas de succès.

Aujourd'hui, deux entreprises sont certifiées et 9 sont en cours de certification, et il ne fait nul doute que les nombreux projets à paraître en 2019 convaincront de nouvelles entreprises que la certification Bois des Territoires du Massif CentralTM a de beaux jours devant elle.



ÉCOLE ALICE à Prévessin-Moëns (01) - Mandataire : Cr&on Architectes
©Studio Erick Saillet

UN APPEL À PROJET POUR PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LA CONSTRUCTION EN BOIS LOCAL

À travers sa délibération forêt-bois, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes met en œuvre une politique volontariste encourageant l'utilisation des bois régionaux dans la construction.

Dans ce cadre, la Région a lancé en 2018 un appel à projets pour encourager les projets intégrant du bois local, doté d'un budget annuel d'un million d'euros.

Pour la première session de cet appel à projets, clôturée le 15 août, 22 candidatures ont été étudiées couvrant 11 des 12 départements de la région. Plusieurs moyens sont disponibles pour prouver l'utilisation des bois locaux : la certification, l'utilisation du bois de la commune, ou encore l'attestation sur l'honneur du scieur sur l'origine de ses bois.

Le montant de l'aide prévue par la Région aux dossiers sélectionnés peut s'élever jusqu'à 100 000 € dans le cas de l'utilisation de ressources locales peu valorisées comme le sapin blanc ou les bois de feuillus. Cet appel à projets est reconduit jusqu'en 2021 avec deux sélections annuelles, prochaine échéance le 30 juin prochain.

Retrouvez toutes les informations sur le site auvergnerhonealpes.fr

UNE RESSOURCE MISE EN VALEUR ET PLUS ACCESSIBLE POUR LES MAÎTRES D'OUVRAGE

De plus en plus de maîtres d'ouvrages publics (communes, communautés de communes, ...) affichent leur volonté de construire en bois. Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de développement durable aboutie, beaucoup d'entre elles cherchent à mettre en valeur la ressource locale, afin de mettre en œuvre un matériau vertueux pour l'environnement et de dynamiser une filière locale pourvoyeuse d'emplois. Cependant, intégrer le bois local dans un marché public n'est pas évident lorsque l'on est soumis à la loi MOP (loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée). La solution la plus simple reste la référence à des marques de certification, et les certifications régionales Bois des AlpesTM et Bois des Territoires du Massif CentralTM ont été développées dans cet objectif. Les Communes forestières ont d'ailleurs choisi l'outil certification comme moyen de valoriser le bois local dans les programmes de construction des communes. À travers le guide « Construire en Bois des AlpesTM, étapes clés pour insérer une fourniture de bois certifié Bois des AlpesTM dans la commande publique » et sa déclinaison pour le Massif central, les marques collectives accompagnent les maîtres d'ouvrage dans leur volonté d'utiliser le bois local. Les certifications sont donc un bon moyen pour les entreprises de trouver de nouveaux marchés pour la valorisation locale de leurs produits.